

Fernández de Gurmendi, Silvia (Argentine)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République argentine auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, conformément au paragraphe 5 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, a l'honneur d'informer le Secrétariat que la République argentine a décidé de présenter la candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi au siège de juge à la Cour pénale internationale, qui est devenu vacant à la suite de la décision de M. Mohamed Shahabuddeen de ne pas assumer ses fonctions de juge, ainsi qu'il est indiqué dans la note ICC-ASP/8/S/20 du 13 mai 2009.

La candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi est présentée conformément à la procédure prévue au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome. Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi est soumise au titre de la liste A.

L'exposé des qualifications prévu au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que la notice biographique de Mme Silvia Fernández de Gurmendi, sont joints à la présente.
